ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGE

Séance du Conseil intercommunal (CI)
du jeudi 27 septembre 2023 à 19h00
Salle des Vergers à Lussery-Villars, à 19h00

PROCES VERBAL :

Président de séance : Yvan Stutzmann, Syndic de Lussery-Villars

Secrétaire de séance : Marielle Goy Bommottet, secrétaire, Penthaz

Présents/excusés : selon liste en annexe

---

1) Bienvenue

Le président ouvre la séance à 18h57. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents, Il salue également la présence de M. Pierre Déjardin dont c'est la dernière séance intercommunale avant une retraite bien méritée.

2) Appel

La secrétaire procède à l'appel. Il y a 15 membres présents. La double condition de présence des membres et des communes étant remplie l'assemblée peut délibérer valablement. La liste des présences/absences est jointe au présent PV. L'OJ, sous réserve de l'inversion des points 4 et 5, est accepté à l'unanimité moins une abstention.

3) Approbation du PV de la séance du 30 mars

Le président demande s'il y a des questions ou remarques concernant le PV de la séance précédente. Ce n'est pas le cas et le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

4) Assermentations(s) éventuelle(s)

Le président rappelle que trois personnes doivent être assermentées : il s'agit de Mme C. Bra, suppléante (CC de Penthaz), Mme A. Texeira de Sa (suppléante CC de Plz) et M. JC Hernandez, Municipal à Daillens. Le président demande si parmi les membres présents, il y a d'autres personnes qui n'ont pas été assermentées. Ce n'est pas le cas. Le président fait lever l'assemblée et procède à l'assermentation. Cela fait, l'assemblée passe donc à 18 membres présents après assermentation.

5) Renouvellement du bureau du Conseil intercommunal

Le président rappelle que selon les statuts toujours valables, les membres du bureau doivent être réélus. Seuls le président et le vice-président sont rééligibles. M. Pollien présente M. Stutzmann pour un nouveau mandat à la présidence. Il n'y a pas d'autre candidat et M. Stutzmann est réélu par acclamation. M. Stutzmann confirme que M. Pollien se représente à la vice-présidence, il n'y a pas d'autre candidat et M. Pollien est réélu par acclamation. Mme Di Lallo accepte de passer au poste de scrutatrice. Un deuxième poste de scrutateur est à disposition. Seul M. Martinetti se présente. Il est élu par acclamation. Un ou une suppléante est encore souhaité/e. M. Ph. Tesse est le seul à se présenter et est donc élu par acclamation. Le bureau est ainsi renouvelé pour l'année en cours.

6) Communication du Codir

Le président donne la parole à M. Jauner. Ce dernier informe l'assemblée que le projet du Cheminet a commencé à mi-juin. Ses informations sont jointes au présent PV. Il cède ensuite la parole à Mme Jaugey dont les informations sont également en annexe. Mme Busigny revient ensuite sur la question du règlement du Conseil d'Etablissement et informe l'assemblée que ce document, avec les amendements, est actuellement en consultation auprès du service cantonal.

M. A. Emery ajoute un complément d'information concernant le local des jeunes qui est bien fréquenté par les élèves. A noter toutefois que le Codir s'inquiète de l'accueil durant la mauvaise saison. M. Emery donne également quelques informations concernant les transports scolaires.

M. Stutzmann remercie le Codir. Il n'y a pas de question et le président passe au point suivant.

7) Préavis n°05/2023 du Codir : Budget 2024

M. Stutzmann demande si la lecture du budget est demandée. Ce n'est pas le cas. Le rapport de la commission de gestion et finances a été remis tardivement mais il a pu être transmis avant la séance à tous les membres lors d'un deuxième envoi. La lecture de ce rapport n'étant pas demandée, le président relève que les seules remarques de la commission demandent des améliorations dont il sera tenu compte.

M. Jauner relève que le Codir n'a pas pu rendre ses réponses aux questions de la commission tant que le rapport ne lui était pas parvenu. A réception de ce rapport, les réponses ont pu être fournies à la commission. En ce qui concerne la question relative à l'augmentation de la participation des parents aux frais de cantine, il n'y aura pas d'actualité pour 2024 mais ce sera probablement le cas pour 2025. M. Gilliéron prend la parole au nom de la commission de gestion et finances. Il relève que l'examen des comptes a demandé un travail conséquent qui a nécessité plusieurs séances. Par la suite, le rapport terminé il y a une semaine n'a pas été transmis à la bonne personne, ce qui a malheureusement retardé son envoi aux membres du CI. M. Jauner prend bonne note des remarques et commentaires de M. Gilliéron. Il relève que la commission actuelle souhaite plus de détails, ce qui n'était pas le cas de la commission précédente. M. Duperrut intervient pour préciser que la commission souhaiterait voir un peu plus de structure dans le budget non seulement pour la commission mais également pour les délégués que cela peut intéresser. Après discussion, M. Jauner suggère à la commission de se rencontrer dès réception du budget sans attendre la première séance avec le Codir et de ne pas hésiter à poser des questions tant au Codir qu'aux communes. M. Jauner rappelle que les budgets des associations doivent être établis le plus tôt possible dans l'année afin de pouvoir être intégrés dans ceux des communes.

M Pollien demande s'il y aurait possibilité de repousser la séance d'automne à fin octobre. M. Jauner répond que les statuts mentionnent explicitement fin mars et fin septembre au plus tard. Ce report n'est donc pas possible en l'état.

M. D. Chapuis se demande quelle incidence aurait une modification pour les boursiers et propose que chaque commune pose la question à ces derniers.

Le président propose de continuer sur cette lancée pour l'année suivante.

Mme Grandchamp s'intéresse aux réponses que le Codir a données aux questions de la commission. M. Jauner accepte de donner lecture des questions de la commission et des réponses qui leur ont été données.

M. D. Chapuis remercie pour toutes ces réponses. Il comprend que ces réponses ne vont pas influencer le budget 2024.

M. Stucky demande s'il est possible d'obtenir le document qui a été envoyé à la commission. Il est décidé que ce document sera transmis à la secrétaire pour qu'elle puisse le joindre au PV de la présente séance.

M. Stucky demande au codir s'il est possible d'améliorer la lisibilité des commentaires. M. Jauner répond que le Codir regardera avec la trésorière pour faire au mieux. M. Stucky souhaite ajouter une remarque concernant le coût par élève qui continue à augmenter alors qu'en parallèle, il faudra assumer les coûts de construction.

En réponse à une question de Mme Voltz concernant les prestataires des repas, M. Jauner répond que c'est toujours Croc'midi.

La discussion est close sur ce point qui est soumis au vote.

M. Stutzmann donne lecture des conclusions du préavis 05/2023 et passe à la votation. Avec trois absentions, aucune voix contre, le budget est accepté avec remerciements au Codir.

8) Divers et propositions individuelles

Le président demande si la parole est demandée. Ce n'est pas le cas. M. Jauner remercie l'assemblée de sa confiance.

La commission de gestion est convoquée pour le 6 mars 2024 ; l'heure précise sera communiquée prochainement.

Il n'y a pas d'autres questions.

M. Déjardin souhaite prendre la parole. Il rappelle que cette séance est sa dernière en tant que directeur de l'Etablissement primaire de Penthalaz-Venoge. Il remercie le CI d'avoir été toujours convié à titre consultatif, pour assister aux débats, répondre à des questions sur la vie de l'établissement, entendre les préoccupations et les relayer aux doyennes, voire aux enseignants. Il remercie les communes d'avoir aidé le passage au numérique, etc. Il ajoute qu'il est heureux que le projet de construction et l'agrandissement du site actuel soit une belle réussite. Il ajoute que la personne qui va lui succéder à la tête de l'établissement n'est en effet pas encore connue mais il espère que la collaboration pourra être poursuivie. Il souhaite bonne suite à l'ensemble des membres du Conseil intercommunal.

9) Prochaine séance :

La parole n'était plus demandée, le président rappelle que la prochaine séance aura en principe lieu le 28 mars, à Penthaz. Il clôt la séance à 19h55 et invite toutes les personnes qui le souhaitent à participer à la verrée qui suivra la séance.

Pour le Conseil intercommunal ASIVenoge :

Le président : La secrétaire :

Conseil intercommunal ASIVenoge

Y. Stutzmann M. Goy Bommottet

Annexes

Penthaz, le 15 janvier 2024